

Délibération du Comité Syndical
Séance du 04 avril 2016

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 20
Votant : 23

L'an deux mil seize, le 04 avril, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom des 2 cantons s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 25 mars 2016.

Détail des votes
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 25 mars 2016.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :

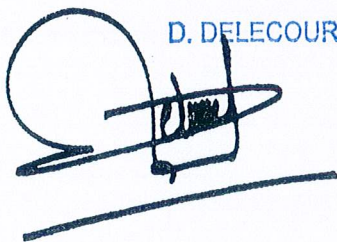
18/04/2016
Et publication du :
22/04/2016

Présents : Messieurs Dominique DELECOURT, Président, Philippe DRUMEZ, Jean Michel DUPONT, Jean-Marie DOUVRY, Jacques HERBAUT, Frédéric WALLET, Alain DE CARRION, Bruno TRACHE, Vice-Présidents, Yves MARLIERE, Jean-Michel LEGRAND, Fabrice BAVIERE, Jean-Louis COURTOIS, Daniel DELCROIX, Gilles GOUDSMETT, Léon COPIN, Guy WAREIN, Alain DEGUERRE, et Mesdames Ewa VIVIER, Corinne BILLAUD, Sylvie CRETON, Conseillers Syndicaux.

Absents excusés : Messieurs Samuel OBLED, Yves DUPONT, Albert VIVIER, Jean-Marc BLONDIAU, Gérard VINCKE, Michel GEORGE et Gérard DELAHAYE.

Le Président

D. DELECOURT



Procuration : Monsieur Yves DUPONT à Monsieur Yves MARLIERE
Monsieur Jean-Marc BLONDIAU à Monsieur Gilles GOUDSMETT
Monsieur Albert VIVIER à Madame Ewa VIVIER
Monsieur Gérard VINCKE à Monsieur Frédéric WALLET

A été nommée secrétaire : Madame Corinne BILLAUD.

2016/04/N°1

Domaine d'intervention : Finances

Objet de la délibération : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Il est proposé au Comité Syndical de délibérer sur le point suivant :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Vice-Président, en charge des finances, annonce à l'assemblée que le Compte Administratif 2015 présente :

- **Un excédent de fonctionnement de 1.057.142.86 €**

Dépenses : 3.089.354.74 €

Recettes : 4.146.497.60 €

- **Un excédent d'investissement de 29.207.26 €**

Dépenses : 276.875.91 €

Recettes : 306.083.17 €

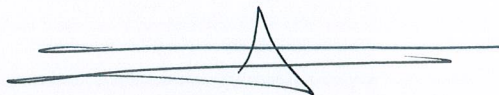
Le résultat brut 2015 s'élève donc à un excédent de **1.086.350.12 €**

Compte tenu des restes à réaliser en investissement qui comprennent en dépenses : **74.299.49 €** et en recettes : **10.250.00 €**, le résultat de clôture du compte administratif 2015 dégage un déficit d'investissement de **34.842.23 €** couvert par un excédent de fonctionnement de **1.057.142.86 €**.

Considérant le code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président n'est pas présent dans la salle du comité et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, par 23 voix, approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures



REÇU LE 18 AVR. 2016



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.